



**Mairie d'AUBY**  
Lancement mission de maîtrise d'œuvre  
relative à la restructuration des abords  
de l'église d'Auby  
Décision n° 2025/052/MP

Publié le 24 mars 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des abords de l'église d'Auby » établi par VERDI Conseil Nord de France ;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 150 400.00 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1er :**

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des abords de l'église d'Auby », établis par VERDI Conseil Nord de France.

Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 150 400.00 € HT;

**Article 2 :**

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

**Article 3 :**

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

**Article 4 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le

Christophe CHARLES

Maire